# JOURNAL

## HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR Mr: DE V.

## Nro: XLII.

A o u t 1789.

*Dimanche 30.*

On a rependu dans le puplic un libelle contre Mr. Stanislas Potocki Nonce de Lublin, & en géneral contre toute ſa famille; cet ouvrage auſſi mauvais que méchant, ne mérite pas que nous en faſſions aucune autre mention; mais nous croyons mieux ſatisfaire nos lecteurs, en leur ſaiſant connoitre la réponſe qne le Nonce de Lublin a daigné faire à cet écrit, qui n'eſt ſorti un inſtant de l'obſcurité, que pour convaincre ſon auteur, que des ſuppoſitions dénuées de vraiſemblance & expoſées avec mal-adreſſe, ne pourront jamais enlever à Mr. Stanislas Potocki, l'eſtime qu'il a ſu mériter de tous les bons Citoyens, ni empêcher les effets ſalutaires de ſon éloquence patriotique.

*La manière de noircir un citoyen par des libelles Anonymes, étoit inconnue jusqu'à ce jour au génie noble de la nation Polonoise. Moins encore l'envie ou la haine dechiroient-elles obscurément la réputation de celui, qu'elle n'ofoit attaquer en face. Cette carrière vient d'être ouverte pour alterer la confiance & la concorde, fi néceffaires dans les circonftances actuelles. C'eft en fe jouant impunément de la vérité, que des écrits ténébreux accusent de devouément à l'ancienne domination, ceux qui ont toujours été fes ennemis les plus déclarés. Il faut fans doute, que ces hommes qui ont élevé l'edifice de leur fortune fur cette même domination, & à l'adreffe des quels fon retour eft confié, n'ayent pu entrevoir d'autre moyen d'y parvenir, qu'en affectant des fentimens patriotiques, & prêtant aux vrais citoyens leur aftuce & leurs vuës intéreffées. L'homme honnête méprise les libelles, mais il respecte l'opinion publique, & emploie fa vie à la mériter. Envain l'envie ou la méchanceté cherche-t-elle à la lui fouftraire; il la réclame hautement, & comparoit à fon Tribunal fans autre appui que la vérité & fon innocence.*

*Telle eft ma pofition. Parmi les foupçons que la calomnie fe plait à femer à la faveur de son obfcurité, & dont l'homme le plus vertueux ne peut être à l'abri; il en eft un au deffus du quel je me ferois toujours cru, c'eft celui d'une baffe déference pour l'oppreffion Ruffe; moi qui, de ma vie, n'ai eu non feulement aucune, liaison avec les*

*Russes, mais qui n'ai jamais traité d'affaire, même indifferente avec eux: moi qui me suis toujours élevé contre leur funeste oppression, dans le temps surtout, où plus d'un de mes concitoyens plioient avec complaisance sous ce joug, qui servoit de fondement à leur fortune! Et celui qui a refusé de ramper, quand la bassesse procuroit de si grands avantages, voudroit maintenant être vil, & se degrader ainsi sans honte! Lui qui a d'ailleurs tant fait pour avilir cette dégradation. . . Mais la calomnie est bien éloignée d'employer un langage si clair & si contraire au but qu'elle se propose; & certes, ce n'est pas celui dont elle s'est servie à mon égard. Elle a presenté mon avis sur les Contrats de vente & de transports passés avant la nouvelle loi, comme l'effet d'une sourde intrigue & d'un parfait dévouément à la Russie. Je dois donc déclarer les raisons qui ont motivé mon avis; & pour quoi en rougirois-je? Les principes dans les quels j'ai été élevé, le droit & la morale, m'ont appris qu'un contrat passé, une parole donnée, doivent être sacrés; qu'il faut, en tout, ne considerer que l'objet et faire abstraction des parties, que ces mêmes devoirs lient également les nations & les particuliers; & qu'une injustice ne sauroit en excuser une autre; qu'enfin le droit le plus favorable à la bonne cause, c'est lorsque la fraude & la violence sont toujours d'un côté, la bonne foi & l'équité de l'autre. C'est ainsi que je desirerois que nous envisagions à l'égard des Russes, c'est ainsi que je voudrois que nous*

*paruſſions à l'Europe entière. J'ai toujours rendu juſtice au zèle patriotique de ceux qui ont été d'une autre opinion que la mienne; Je me ſuis joint à eux, lorsqu'il a été queſtion d'interdire tout transport pour l'avenir; mais les engagemens paſſés m'ont paru irrevocables.*

*Peut-être me ſuis-je mépris, mais d'après les principes que je viens d'énoncer, qui pourroit m'en faire un crime? Si c'eſt une erreur, j'ai été ſeduit par ce qu'il y a de plus ſaint parmi les hommes, les principes du droit & de la morale. Je me ſerois donc trompé avec vous, ô vertueux Maréchal de la Diète? aurois-je besoin d'autre excuse aux yeux de mes concitoyens.*

*Je finis. Je crois avoir indiqué le moyen d'une juſtification publique à ceux qui, comme moi, ſeront envelopés dans d'obscures calomnies, & à ceux encore, que la voix de la nation ſemble accuſer hautement. Qu'ils oſent me ſuivre, qu'ils expoſent au grand jour leurs vuës & leurs actions, et ſurtout qu'ils s'engagent avec moi devant Dieu & la patrie, qu'ils périront plutôt, que de ſouffrir le rétabliſsement de l'ancienne oppreſſion. Celui qui prend hautement devant ſes concitoyens un tel engagement n'eſt donc ni Ruſſe, ni l'inſtrument d'une intrigue étrangère, mais un Polonois tel que nos Ancêtres ſans art & ſans duplicité. Tel eſt mon aveu public; telle eſt ma ſeule réponse aux libelles répandus contre moi.* Varsovie le 20. Aout 1786.

(Signé) STANISLAS POTOCKI.

## *Lundi 24.*

C'eſt aujourd'hui que les Jugemens de la Diète ont commencé. Dès que les Juges deſignés à cet effet furent aſſemblés, ils prêterent tous, le ferment ordonné par la loi; enſuite ils convinrent entre eux, de la marche qu'ils obſerveroient dans l'inſtruction du procès intenté au Prince Ponińſki, grand Treſorier de la Couronne.

## *Séance du Mardi 25.*

Les douze Juges nommés pour faire le procès au Prince Ponińſki, ont reçu les inſtructions neceſſaires au Sujet des enquêtes rélatives à cette affaire.

On a décidé dans cette même Séance, qu'il Seroit accordé au Notaire de la Commiſſion de guerre 12000. florins d'appointemens, au Régent 6000. & au Secrétaire 4000. La Commiſſion de ſon côté a remis à la Chambre, l'etat de ſes officiers ainſi que de leurs penſions.

## *Mercredi 26.*

Les Juges étant aſſemblés, on fit la lecture du plan dreſſé le lundi précedent, relativement aux formes à observer dans la procedure du Prince Ponińſki.

---

*Séance du Jeudi 27.*

Les Etats ont arrêté, d'assigner une Somme de 25726. florins sur le Tresor de la Couronne, & 10000. Sur celui de Lithuanie, destinees à payer les pensions des personnes nommees ci après, Savoir: du Régent des liquidations, de l'Archiviste, de l'instigateur, des Copistes & des *applicants*. Ces pensions sont conservees suivant l'état de l'annee 1776. On a encore Stipulé que les six surnumeraires, qui auront l'assurance d'obtenir le premier emploi vacant dans la Chancellerie, pourront aussi copier pour les particuliers les ouvrages qui leur seront proposé, mais toute fois avec la permission de la Commission. Le Regent de Lithuanie, dont la pension est de 2500. florins, selon l'etat de 1776. a obtenu d'être paye sur le même pied que celui de la Couronne, en récompense de ses services.

On a promis de régler lundi prochain la formation des magasins pour l'armée: ce delai a eu pour objet de donner le temps aux Membres de la Diète de convenir, dans les Seances provinciales, de la meilleure manière de former ces établissemens.

*Séance du Vendredi 28.*

Il y fut décide que la Cavallerie nationalle feroit divisee en huit Brigades, dont chacune

ſera commandée par un Brigadier, ayant d'appointemens 10000. florins, un vice Brigadier, 8000. & trois Majors à 6500. les autres officiers, comme il eſt porté dans l'état de l'armée. Les Capitaines de ces compagnies, qui n'ont aucune paye parce qu'ils n'en ont point voulu, reſteront ſur l'ancien pied.

Si cette Seance du Vendredi, a terminé des objets d'une plus grande importance & en moins de temps, que les Seances précedentes n'en avoient mis à des débats, d'une conſéquence infiniment moindre, bien des perſonnes l'ont attribué à un discours prononcé par le Neſtor du patriotisme, en Pologne; nous voulons parler de Mgr: l'Evêque de Kamieniek, qui, parlant avec la même gravité que l'on a toujours vû dans ſes mœurs & ſa conduite, a montré que l'on pouvoit plaire à la nation ſans la flatter, & que l'on acquéroit plus de droit à ſa réconnoiſſance lorsqu'on la ramenoit dans le chemin du bien public, que lorsqu'on s'en écartoit avec elle.

*Samedi* 29.

Le Prince Poninſki a été conduit ſous une forte escorte, devant ſes Juges, où il a comparu pour la première fois depuis ſa détention; Mr. Turſki qui s'eſt porté ſon accuſateur, prononça un discours à ce sujet. Le Prince parla en suite; & l'objet principal de ſon discours, étoit l'adouciſſement de ſes arrêts. On ne decida

rien ſur cette demande, & l'aſſemblée fut annoncée pour Samedi prochain.

## NOUVELLES POLITIQUES.

*Extrait d'une lettre de Conſtantinople du 8. Juillet 1789.*

Il y a eu dans le Cuban un combat entre les ruſſes & Battal Paſcha, à l'avantage de ce dernier. On pretend que les Turcs, à la ſuite de cette affaire, ont fait une deſcente en Crimée & ſe ſont emparé de Jenikale. Ceci a beſoin de confirmation; mais ce qui eſt très certain, c'eſt que les Tartares Lesgis & Cabardes ont forcé les lignes ruſſes, entre Catharingorod & Mozdock, detruit le fort St. Georges & le pays qui l'environne. Ceci eſt d'autant plus déſagréable aux ruſſes, que ces peuples ſont nombreux, belliqueux & ſoutenus par 40,000. Janiſſaires de Karz & d'Erzeroun. Le Khan de la grande Bucharie,qui eſt un Prince très puiſſant, s'eſt declaré contre les ruſſes; & on ſe promet de lui une invaſion dans le royaume d'Aſtrachan.

On croit qu'une diviſion de la flotte Turque, eſt détachée pour Soutenir les operations de Battal Paſcha.

